

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 30/09/2014**

L'an deux mille quatorze,

Le trente septembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du douze septembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	19
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4.	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. ANGO Jacques-Vianney, M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam

Pouvoirs : M. ANGO Jacques-Vianney à Mme AUBRY Christine
M. MASSON-BENSID Nadia à Mme LACROIX Aurore
M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

OBJET : LOGEMENT COMMUNAL : désignation d'un huissier de justice pour engager une procédure d'expulsion

Considérant que le montant des impayés de loyer de M. DELSAD Anthony domicilié 6 Bâtiment Condorcet s'élève à 9357,50€ au 19/09/2014.

Les tentatives de recouvrement de ces impayés engagées par la commune n'ont pas abouti.

C'est pourquoi, il convient d'envisager une procédure d'expulsion.

Considérant que cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice, il est nécessaire de faire appel à Maître SOUPLET sis à Vitry le François.

Ci-dessous le détail des différents actes de poursuite qui seront engagés par le professionnel de justice :

- Commandement de payer les loyers visant la clause résolutoire (environ 80€)
- Assignation résiliation de bail et expulsion (environ 80€)
- Courrier LRAR à M. le Préfet de la Marne: (environ 80€)
- Signification du Jugement (environ 80€)
- Commandement de quitter les lieux (environ 80€)
- Courrier LRAR à M. Le préfet de la Marne (environ 80€)
- Procès-verbal de Tentative d'Expulsion (environ 80€)
- Expulsion Réquisition de la Force Publique (environ 80€)
- Procès-verbal de Prise de Possession (environ 80€)
- Dénonce Expulsion au Trésor Public (environ 80€)

Cette procédure peut être suspendue à tout moment, si le locataire s'affranchit du paiement de la dette.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

DECIDE d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de M. DELSAD Anthony domicilié 6 Bâtiment Condorcet.

DECIDE de prendre Maître SOUplet comme huissier de justice.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Pargny sur Saulx,
Le Maire,
Denise GUERIN